

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012**

N°9 :

OBJET : Choix de la date des élections des représentants du personnel de l'EPCC au Conseil d'Administration

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller Général
- M. Patrick RONOT, Conseiller Général

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. François FAVORY a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE

Absents excusés :

- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional Electricité de France

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

L'article 7.4, des statuts de l'EPCC, prévoit que deux représentants du personnel, élus pour une durée de trois ans renouvelable, siègent au sein du Conseil d'Administration.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Les articles 21 à 29 du Règlement Intérieur, adopté par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, fixent le déroulement et les modalités d'élection des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Le mandat des deux représentants du personnel au Conseil d'Administration arrivera à terme le 26 janvier 2013. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Il est proposé au Conseil d'Administration le calendrier suivant :

- Dépôt des candidatures à partir du 7 décembre 2012.
- Elections au moins six semaines après, soit après le 18 janvier 2013.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la proposition de calendrier pour les élections des deux représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Vote à main levée

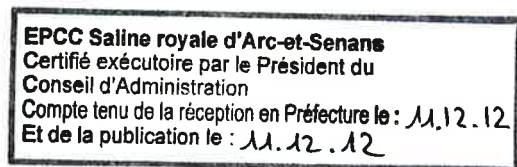
Membres : 17

Pour : 17

Le Conseil d'Administration

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité le calendrier pour les élections des deux représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC.



Le Président
Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012